

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit mars à 18 heures 00, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le vingt et un mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 7

Nicole FAURE, Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Gilles GUINARD, Noël GARDEN, Béatrice FIAT, Christophe RUET

Absents excusés : Philippe GALL, Nathalie BOCQUERAZ, Julien FIAT

Procurations : Philippe GALL donne pouvoir à Gilles GUINARD

Nathalie BOCQUERAZ donne pouvoir à Andrée BOCQUERAZ

Julien FIAT donne pouvoir à Christophe RUET

Votants : 10

Gilles GUINARD a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°2025-09 : AFFECTATION DU RESULTAT

Sur proposition du Maire,

CONSIDERANT l'examen des résultats des comptes 2024 qui se résument comme ci-après indiqués :

Après s'être fait présenter le compte administratif,

- DONNE ACTE au Maire du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION INVESTISSEMENT :

Résultat à la clôture de l'exercice 2023	133 726.23€
Résultat de l'exercice 2024	- 22 101.11€
Résultat cumulé au 31 décembre 2024	111 625.12€
Restes à réaliser	- 66 486.00€
Résultat définitif	45 139.12€

SECTION FONCTIONNEMENT :

Résultat à la clôture de l'exercice 2023(a)	316 087.19€
Part affectée à l'investissement en 2023 = c/1068 de 2024 (b)	64 970.71€
Net disponible au titre de l'excédent reporté (c=a-b)	251 116.48€
Résultat de l'exercice 2024 (d)	115 101.63€
Résultat cumulé au 31 décembre 2024 (c+d)	366 218.11€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- **DECIDE** d'inscrire à la section recette de fonctionnement – article 002 – excédent antérieur reporté :366 218.11 €
- **DECIDE** d'inscrire à la section recette d'investissement – article 001 – excédent antérieur reporté soit 111 625.12 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.

Le Maire,
Nicole FAURE

